Nations Unies S/PV.7057



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7057° séance Mardi 12 novembre 2013, à 10 h 30 New York Provisoire

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Argentine	M. De Antueno
	Australie	
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	États-Unis d'Amérique	
	Fédération de Russie	
	France	
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	
	Rwanda	
	Togo	

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

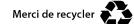
Lettre datée du 5 novembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/646)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.









La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 5 novembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/646)

Le Président (parle en chinois): En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/646, qui contient le texte d'une lettre datée du 5 novembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le quarante-quatrième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

M. Inzko (parle en anglais): Je voudrais pour commencer remercier les membres du Conseil de sécurité de leur engagement non démenti envers notre objectif commun de paix irréversible en Bosnie-Herzégovine.

La situation en Bosnie-Herzégovine mérite toujours d'être suivie de près si nous voulons être sûrs de ne pas perdre les acquis obtenus après la guerre sur les plans de la stabilité, de la reconstruction du pays et de la réconciliation entre ses peuples. La dernière fois que j'ai pris la parole devant le Conseil de sécurité, en mai (voir S/PV.6966), j'ai décrit comment on était revenu, sur le plan politique, aux tendances négatives des sept années précédentes, et j'ai indiqué que les dirigeants élus du pays n'avaient consenti aucun effort sérieux pour progresser sur le plan de l'intégration euro-atlantique.

Je regrette de devoir dire que six mois plus tard, et moins d'un an avant les prochaines élections générales, c'est toujours le cas. Ces six derniers mois, les dirigeants politiques du pays ont encore laissé passer l'occasion de faire un pas en avant décisif en acceptant de rectifier les dispositions discriminatoires du système électoral. Ces amendements sont exigés au titre de l'arrêt *Sejdić-Finci* rendu par la Cour européenne des droits de l'homme. Outre qu'ils sont une condition du progrès du pays vers la candidature à l'Union européenne, ces changements sont également un moyen de se faire une idée de la mesure dans laquelle le pays est capable d'appliquer les normes fondamentales des droits de l'homme dans le cadre d'élections et d'honorer ses obligations internationales.

De même, les progrès du règlement de la question de la propriété des biens militaires restent problématiques, ce qui empêche la Bosnie-Herzégovine de lancer la mise en oeuvre du plan d'action devant déboucher sur son adhésion à l'OTAN.

Au début de la période considérée, le public a exprimé son mécontentement face à l'inertie des dirigeants élus par des manifestations dans tout le pays, dont les plus spectaculaires se sont déroulées devant l'édifice des institutions de Bosnie-Herzégovine, en juin, plusieurs milliers de manifestants cernant pendant près de deux jours le bâtiment, où restaient enfermés employés et visiteurs.

À la fin de la période considérée, de nouvelles manifestations se sont produites en Bosnie-Herzégovine, mais de nature différente et à une échelle beaucoup plus réduite, autour des divisions ethniques observées dans le système éducatif. Je pense que l'ensemble de la communauté internationale a sous-estimé l'importance que revêt l'éducation dans le processus de réconciliation et d'intégration depuis la guerre.

Bien que ces deux séries de manifestations aient été de nature très différente et qu'elles aient porté sur des questions très différentes, elles mettent en évidence l'insatisfaction foncière ressentie dans de nombreux pans du pays à l'égard tant des divisions non réglées au sein du pays que du fait que les dirigeants tardent à trouver des compromis pour résoudre ces divisions et passer à autre chose.

Selon moi, elles révèlent également que l'opinion publique a compris quelque chose que nombre de dirigeants bosniens n'ont toujours pas réussi à assimiler, à savoir que la démocratie ne s'exerce pas uniquement

tous les quatre ans, lors des élections, mais également dans l'intervalle.

S'agissant maintenant des principaux développements politiques de ces six derniers mois, la tendance globale est négative mais il y a eu quelques exceptions. D'abord, le pays a réussi à effectuer en octobre son premier recensement démographique depuis 1991. En 20 ans, aucun recensement n'avait été fait. Ce succès du recensement d'octobre constitue donc une évolution notable, d'une importance considérable pour l'établissements de statistiques sur les questions sociales et économiques. Il est essentiel que les résultats de ce recensement ne soient pas utilisés pour exploiter les divisions ou exacerber les tensions ethniques.

Globalement, la conjoncture économique est difficile. En complément de ses propres ressources, la Bosnie-Herzégovine continue de dépendre d'un appui budgétaire extérieur pour payer ses factures. Le taux de chômage officiel est toujours de 44 %. C'est évidemment un indicateur supplémentaire des graves difficultés économiques auxquelles se heurte une grande part de la population. Cela étant, il convient de souligner qu'il y a également des faits positifs, notamment dans le domaine des exportations, qui ont augmenté de 8 % cette année, et de la production industrielle, qui affiche une progression de 7 % à ce jour.

Étant donné que j'ai pour mission de défendre l'Accord de paix de Dayton, et donc la Constitution de l'État, je reste préoccupé par la volonté affichée des entités, en particulier la Republika Srpska, de remettre en cause les prérogatives de l'État consacrées par l'Accord de paix. L'état de droit est un autre domaine qui suscite particulièrement l'inquiétude, en raison de la poursuite des attaques verbales contre les institutions judiciaires créées pour assumer les responsabilités constitutionnelles de l'État. Cette ingérence politique dans le travail de l'appareil judiciaire a franchi un autre pas en octobre, lorsque l'Assemblée nationale de la Republika Srpska a promulgué un ensemble de conclusions contre l'appareil judiciaire de l'État.

Un autre motif de préoccupation, s'agissant toujours de l'état de droit, c'est la pratique récurrente des institutions nationales consistant à ne pas appliquer les décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, qui sont « finales et contraignantes », en vertu des dispositions de l'Accord de paix. Plus de 80 arrêts n'ont pas encore été appliqués.

Au cours de la période considérée, les querelles des partis au pouvoir dans la Fédération, qui est une plus grande entité, se sont poursuivies, mais ont diminué d'intensité, et le Gouvernement a réussi à travailler. Mon bureau a aussi facilité une résolution relative à la nomination trop longtemps différée à la Cour constitutionnelle de la Fédération de juges aux postes vacants, pour que cette importante institution continue de siéger.

Cependant, la crise au sein de la plus grande entité de la Fédération a continué de mettre en lumière les dysfonctionnements et les lacunes du système de gouvernement de l'entité et rend nécessaire une réforme de la Fédération pour rendre le système plus fonctionnel, plus performant et plus économique. À cet égard, je salue l'initiative prise par une équipe d'experts locaux, avec le soutien du Gouvernement des États-Unis, de réformer la Constitution de la Fédération pour améliorer le fonctionnement de l'entité, un processus que mon bureau appuie sans réserve.

L'inefficacité fonctionnelle de la Fédération contraste toujours quelque peu avec les institutions de la Republika Srpska qui, elles, fonctionnent très bien. Au cours de la période considérée, elles ont continué de se réunir régulièrement, elles ont connu aussi quelques changements au niveau des postes ministériels, et le Gouvernement persévère dans ses efforts pour relever les défis économiques et sociaux que rencontre l'entité. Toutefois, considérant les futures menaces à la stabilité du pays, je reste préoccupé que certains des plus hauts dirigeants de la Republika Srpska continuent d'appeler de leurs vœux dans leurs discours la dissolution de l'État de Bosnie-Herzégovine en tant que pays.

Le Président de la Republika Srpska reste celui qui critique le plus fréquemment et le plus ardemment l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, et il s'est même récemment vanté qu'il mènera l'entité à l'indépendance. Au cours de la période considérée, le membre serbe de la perésidence de la Bosnie-Herzégovine, M. Radmanović, a aussi évoqué la possibilité d'un référendum d'indépendance dans le cas où la moitié des États Membres de l'Organisation des Nations Unies reconnaîtrait le Kosovo, présentant cela comme étant la position officielle de la Republika Srpska telle qu'adoptée précédemment par l'Assemblée de l'entité.

À cet égard, je pense que la présence en Bosnie-Herzégovine de deux missions militaires, l'une de l'Union européenne et l'autre de l'OTAN, continue de

13-55966 3/25

jouer un rôle vital s'agissant de rassurer les citoyens en les persuadant que le pays reste sûr et sécurisé en dépit d'une situation politique difficile. À mon avis, l'effet dissuasif d'une force relativement réduite disposant d'un mandat exécutif vaut bien l'investissement. Étant donné les difficiles circonstances politiques et la menace que font peser les défis à venir en 2014, je considère que leur présence continue fournit des assurances précieuses, et c'est pourquoi je salue chaleureusement l'adoption de la résolution 2123 (2013) prorogeant le mandat de la mission militaire pour une année supplémentaire.

Je tiens à terminer ma déclaration sur une note plus positive, car si on ne saurait méconnaître les faibles progrès en cours ou l'instabilité politique en Bosnie-Herzégovine, il nous faut aussi nous rappeler que le pays, ses dirigeants et sa population ont encore de bonnes chances d'œuvrer de concert, de réussir et de prospérer.

L'Union européenne a prouvé qu'elle demeurait déterminée à aider la Bosnie-Herzégovine à répondre aux aspirations du pays à intégrer l'Union européenne, en restant mobilisée au plus haut niveau et en renforçant sa présence sur le terrain avec l'un de ses diplomates les plus expérimenté et les plus compétents, l'Ambassadeur Peter Sørensen. Il effectue un excellent travail et a permis à l'Union européenne de jouer un rôle central en Bosnie-Herzégovine. Peter Sørensen est moi-même ainsi que nos bureaux coopérons étroitement, dans le respect de nos mandats différents mais complémentaires, en vue de créer des synergies dans le pays.

Puisque nous nous trouvons ici à l'ONU aujourd'hui, je voudrais aussi faire allusion à l'excellent travail qu'effectue actuellement le système des Nations Unies sur le terrain en Bosnie-Herzégovine, sous la conduite éclairée du Coordinateur résident de l'équipe de pays des Nations Unies, Yuri Afanasiev.

Pour se faire une idée de ce que la Bosnie-Herzégovine peut réaliser, il nous suffit de voir comment les processus d'intégration euro-atlantique ont déjà transformé les voisins de la Bosnie, avec tous les gains qui en découlent.

En cela, la Bosnie-Herzégovine a l'avantage de jouir de la meilleure situation régionale ces deux dernières décennies. Le pays bénéficie des bonnes relations avec la Croatie, qui est maintenant un État membre de l'Union européenne sous la direction compétente du Président Josipović, du Premier Ministre, M. Milanović, et du Ministre des affaires étrangères, M. Pusić. La Croatie partage aussi 1000 kilomètres de frontières avec la Bosnie-Herzégovine, ce qui signifie que maintenant l'Union européenne a 1000 kilomètres de frontières communes avec la Bosnie-Herzégovine. Le pays bénéficie aussi des bonnes relations avec la Serbie, futur pays candidat, et des politiques constructives du Président Nikolić, du Premier Ministre Dačić, du Vice-Premier Ministre Vučić et du Ministre des affaires étrangères, M. Mrkić. Enfin, la Bosnie-Herzégovine continue de bénéficier des bonnes relations avec son troisième voisin, le Monténégro. Il nous faut nous rappeler que les possibilités qui sont offertes aux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine sont exactement les mêmes que celles offertes aux pays de la région que je viens de citer.

Parallèlement, ces dernières années ont montré que, dans le cadre de son approche, la communauté internationale ne doit pas oublier certaines spécificités de l'histoire de la Bosnie-Herzégovine, son règlement de l'après-guerre – cela fait exactement 18 ans que la guerre s'est terminée –, et les risques pour sa stabilité à l'avenir. Encore une fois, cela ne doit pas être pour la communauté internationale une raison de désespérer, mais plutôt une occasion de prendre du recul et de considérer s'il est nécessaire d'ajuster notre approche et de voir comment nous pouvons mieux aider la Bosnie-Herzégovine et ses citoyens à rester engagés sur la voie de la prospérité et de la stabilité politique.

À cet égard, il nous faut être solidaires et appuyer tous ceux qui en Bosnie-Herzégovine sont prêts à aider le pays à progresser, et nous mobiliser contre ceux qui voudraient replonger le pays dans la division et la désintégration. Grâce à l'attention et la volonté soutenues de cet organe et de la communauté internationale dans son ensemble, je suis convaincu que nous pourrons aider la Bosnie-Herzégovine et ses fantastiques dirigeants à atteindre leurs objectifs communs.

Le Président (parle en chinois) : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (parle en anglais): Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je vous souhaite ainsi qu'à votre équipe plein succès. Je voudrais remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de nous avoir

présenté le quarante-quatrième rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2013/646, annexe). Nous saluons l'adoption ce jour (voir S/PV.7055) de la résolution 2123 (2013), autorisant le renouvellement du mandat de l'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne.

Nous notons que la situation sur le plan de la sécurité est demeurée stable au cours de la période considérée. Selon le rapport du Haut-Représentant, la crise politique qui sévit dans la Fédération s'est apaisée. Il est particulièrement encourageant que les autorités de la Bosnie-Herzégovine ont continué à progresser sur la voie de la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions à remplir pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. À cet égard, nous prenons note des réunions régulières du groupe de travail ministériel créé au début de l'année dans le but de régler les questions relatives aux biens de l'État et aux biens militaires et de la rédaction d'un projet de loi sur la question. Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre ses efforts à cette fin.

Parmi les progrès enregistrés, il y a aussi les réunions des institutions fédérales, l'adoption d'un certain nombre de lois et d'amendements à des lois en vigueur par le Gouvernement et le Parlement de la Fédération, ainsi que le premier recensement de la population et des ménages organisé en Bosnie-Herzégovine depuis la fin de la guerre.

Des progrès notables ont été faits au cours de la période considérée pour procéder à des nominations trop longtemps différées à la Cour constitutionnelle de la Fédération et à sa formation chargée de l'intérêt national vital. Nous félicitons le Haut-Représentant de ses efforts à cet égard. Il y a également eu des avancées sur le plan économique durant la période considérée, même si la situation économique globale demeure complexe, avec un grand nombre de personnes sans emploi et une situation budgétaire difficile. Nous convenons avec le Haut-Représentant qu'il y a encore beaucoup à faire pour que le pays réalise son plein potentiel de croissance.

En dépit des progrès susmentionnés, la Bosnie-Herzégovine reste confrontée à un certain nombre de problèmes. Nous exprimons une nouvelle fois notre préoccupation face à la persistance des remises en cause directes et ouvertes des fondements de l'Accord de paix de Dayton, et plus particulièrement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

L'Azerbaïdjan condamne les discours de nature à semer la division qui appellent à la dissolution de l'État ainsi que tout acte ou initiative visant à remettre en cause le fonctionnement de l'État, les prérogatives que lui confère la Constitution et les dispositions fondamentales de l'Accord-cadre général pour la paix. Nous soulignons à cet égard que ni l'Accord-cadre ni le droit international général ne contiennent la moindre disposition mentionnant le prétendu droit à l'autodétermination aux fins d'une sécession unilatérale de l'État ou de sa dissolution. Nous estimons à l'instar du Haut-Représentant que ces questions méritent que la communauté internationale y accorde une attention particulière.

Une autre source de préoccupation qui requiert l'attention est la non-application des décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. Cette situation constitue une violation de l'Accord-cadre général, mine l'état de droit et érode l'autorité de la plus haute instance judiciaire du pays.

En conclusion, nous renouvelons notre appel à toutes les parties en Bosnie-Herzégovine pour qu'elles s'engagent dans un dialogue constructif en vue de régler les problèmes pressants, de sortir de l'impasse politique et de renforcer la stabilité et l'unité du pays. Il importe également que le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale continuent d'appuyer le processus de stabilisation et de développement de la Bosnie-Herzégovine et les efforts que déploient les dirigeants du pays à cette fin.

M. Araud (France): Je remercie M. Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, pour sa présentation. Je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre prise de fonction, et je remercie le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan et toute son équipe pour la manière dont ils ont assuré la présidence du Conseil au mois d'octobre.

Je m'associe à la déclaration que fera le représentant de l'Union européenne.

Nous venons d'adopter la résolution 2123 (2013), qui renouvelle l'autorisation de l'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR). L'opération Althea garde un mandat exécutif résiduel afin de soutenir la capacité des autorités du pays à préserver l'environnement en matière de sécurité si la situation l'exigeait. Mais cette opération continuera aussi de faire l'objet d'une évaluation régulière, notamment sur la base de la situation sur

13-55966 5/25

le terrain, l'objectif étant de réaliser des progrès afin que soient remplies les conditions qui lui permettront d'achever son mandat. De fait, la situation sur le plan de la sécurité sur le terrain est restée calme et stable, et c'est là une constante depuis plusieurs années. En outre, comme l'ont indiqué les autorités militaires de l'Union européenne, les autorités de Bosnie-Herzégovine se sont montrées jusqu'à présent capables de faire face aux éventuelles menaces pesant sur la sécurité.

La reconfiguration de la mission doit donc se poursuivre. Elle a déjà permis de réduire les forces présentes en Bosnie-Herzégovine et de recentrer leur rôle vers le développement des capacités et la formation. L'action de l'opération Althea de l'EUFOR, dans cette phase descendante, doit rester complémentaire de celle des autres acteurs présents sur le terrain, notamment de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. La duplication des efforts n'entraînerait que confusion et serait contre-productive.

Malgré une situation sur le terrain calme et stabilisée, comme je viens de le dire, nous demeurons cependant préoccupés par le blocage de la situation politique. La succession de crises politiques détourne les autorités bosniennes de leur objectif d'intégration euro-atlantique. La rhétorique nationaliste continue d'alimenter la tension et les soupçons. Nous regrettons ces excès, d'autant plus que d'autres États de la région ont franchi et continuent de franchir des étapes dans le processus d'intégration euro-atlantique. Le Conseil appelle donc le Gouvernement bosnien à reprendre la voie des réformes, en premier lieu en ce qui concerne le respect de l'arrêt Sejdić-Finci de la Cour européenne des droits de l'homme, question déterminante pour l'avancée vers l'Union européenne, ce que le Conseil a choisi de souligner dans sa résolution.

Nous souhaitons que le Gouvernement en place mette la Constitution en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme. Nous appelons également les autorités de Bosnie-Herzégovine à poursuivre leur coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et les mécanismes résiduels. C'est là un critère essentiel de l'acceptation de la Bosnie-Herzégovine au sein de la famille européenne.

Or, l'absence d'action des autorités bosniennes ralentit la marche vers l'adhésion. Nous restons certes attachés à la perspective de voir la Bosnie-Herzégovine rejoindre l'Union européenne en tant que pays uni et souverain jouissant de la pleine intégrité territoriale. Mais il appartient aux Bosniens et à leurs dirigeants

de trouver les compromis historiques qui permettront à ce pays de s'appuyer sur des institutions fonctionnant efficacement, ce que de toute évidence ne permet pas l'usage qui est fait actuellement du cadre institutionnel hérité de Dayton. Un pays sous tutelle et divisé ne peut, comme tel, intégrer l'Union européenne.

Pour autant, les tensions politiques n'ont à aucun moment remis en cause le climat de sécurité. Le Haut-Représentant, M. Inzko, garant des accords de paix au nom de la communauté internationale, a notre plein soutien. Mais la crise gouvernementale actuelle nous rappelle qu'il est temps de responsabiliser la classe politique bosnienne pour qu'elle retrouve son unité face à la seule priorité, celle de la perspective européenne qui est offerte à ce pays. Dès lors, la fonction de Haut-Représentant doit elle aussi évoluer substantiellement. Une réflexion sur la reconfiguration du Bureau du Haut-Représentant a été lancée. Ces efforts doivent se poursuivre car pour lui donner une plus grande efficacité fondée sur le rôle clef de l'Union européenne, des décisions devront être prises, prochainement nous l'espérons.

M. Masood Khan (Pakistan) (parle en anglais): Nous remercions M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son exposé et de son travail précieux. Nous avons pris note du rapport transmis au Secrétaire général (S/2013/646, annexe). Nous saluons la présence parmi nous de la Représentante permanente de la Bosnie-Herzégovine, M^{me} Mirsada Čolaković.

Le Pakistan appuie pleinement les efforts que déploie la Bosnie-Herzégovine pour préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale, renforcer ses institutions nationales et protéger les droits de toutes les entités communautaires. Nous avons constaté que, comme dans les précédents rapports, il y a plus de points négatifs que de points positifs. Si le reste de la région semble aller de l'avant, les dissensions et les désaccords internes en Bosnie-Herzégovine ralentissent le pays. Les bonnes nouvelles dans le domaine économique et la fin de la crise politique au sein de la Fédération sont des signes bienvenus. Nous espérons que cette dynamique sera maintenue.

L'absence de progrès dans la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions à remplir pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant indique que la Bosnie-Herzégovine ne se préoccupe guère de l'avenir. Si nous apprécions les efforts que déploie le Haut-Représentant, nous demandons instamment aux

dirigeants politiques toutes tendances confondues de s'engager de manière constructive afin de sortir de l'impasse.

Le Pakistan demeure profondément préoccupé par les remises en cause de plus en plus nombreuses de l'Accord de paix de Dayton et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Le comportement des dirigeants de la Republika Sprska, qui appellent notamment de leurs vœux la dissolution de l'État, qualifient les entités d'États et remettent en cause le fonctionnement de l'État et les prérogatives que lui confère la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, revient à remettre en cause les dispositions fondamentales de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

Les mesures unilatérales prises par Gouvernement de la Republika Srpska sont également à l'origine de la crise relative aux numéros d'identification des citoyens. Ce type de comportement, qui entraîne des troubles et de l'instabilité, est source de vives préoccupations. Nous considérons que les discours virulents et propres à envenimer la situation ne sont dans l'intérêt d'aucune communauté; ils empoisonnent l'atmosphère et assombrissent les perspectives d'une coexistence pacifique à long terme. Il est d'une importance vitale que toutes les parties reconnaissent les cadres juridiques internationaux qui définissent la séparation des pouvoirs dans le pays. Les dirigeants du pays doivent résoudre leurs différends par la voie du dialogue. Le Pakistan continuera d'appuver tous les efforts visant à rétablir la sûreté et la sécurité d'un État de Bosnie-Herzégovine ayant à coeur d'améliorer les conditions de vie de sa population. Le Bureau du Haut-Représentant doit continuer de jouer son rôle à cet égard. Nous souhaitons plein succès à M. Inzko.

M^{me} **Lucas** (Luxembourg) : Je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son rapport (S/2013/646, annexe) et du travail qu'il effectue au service des Bosniens.

Le Luxembourg s'associe à la déclaration qui sera faite par l'Union européenne.

Dans son dernier rapport, le Haut-Représentant met en exergue la persistance des blocages qui empêchent les réformes pourtant indispensables pour atteindre les objectifs que les dirigeants de Bosnie-Herzégovine se sont fixés en matière d'intégration européenne et euro-atlantique. Le désaccord perdurant entre les responsables politiques continue d'entraver le bon fonctionnement des institutions bosniennes. Le travail législatif à plusieurs niveaux a été insuffisant et les autorités n'ont pas su répondre aux aspirations légitimes de leurs concitoyens, qui demandent un système de gouvernance efficace. Les manifestations qui ont eu lieu en juin dernier dans les rues de Sarajevo pour protester contre l'incapacité des autorités de délivrer des numéros d'enregistrement aux citoyens, témoignent du mécontentement de la population face à cette situation.

Sur une note plus positive, la crise politique dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine a diminué d'intensité, suite notamment à l'intervention du Haut-Représentant. À l'instar de M. Inzko, nous saluons aussi le fait que les autorités bosniennes ont procédé le mois dernier au recensement de la population et des ménages, avec l'appui de l'Union européenne. Il s'agit du premier recensement organisé depuis la fin de la guerre.

Malgré les difficultés politiques et un niveau de chômage préoccupant, la situation est restée calme et stable sur le plan de la sécurité. La Force de l'Union européenne, EUFOR-ALTHEA, n'a pas eu à intervenir pour rétablir la paix étant donné que les autorités bosniennes ont été capables de faire face aux menaces potentielles à la sécurité. Il s'agit ici d'une constante dont il faut se féliciter. Elle justifie pleinement la décision de l'Union européenne de faire porter l'effort principal de la Force sur le renforcement des capacités et la formation, tout en conservant les moyens de contribuer à la capacité de dissuasion des autorités de Bosnie-Herzégovine.

La poursuite des efforts visant à traduire en justice les auteurs de crimes de guerre fait partie intégrante de l'effort de réconciliation. Le Luxembourg y attache une attention particulière. Nous partageons l'inquiétude du Haut-Représentant devant l'instrumentalisation qui est faite par des responsables de la Republika Srpska de l'arrêt rendu le 18 juillet par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Maktouf et Damjanović c. Bosnie-Herzégovine afin de remettre en question la Cour et le Bureau du Procureur de Bosnie-Herzégovine. L'État bosnien a le devoir de s'assurer que justice est rendue et que les auteurs de crimes graves en droit international sont poursuivis, jugés et punis. Cette capacité ne saurait être remise en cause. Dans le même ordre d'idées, nous appelons toutes les communautés et leurs représentants politiques à respecter l'autorité du

13-55966 7/25

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, dont le travail reste crucial.

L'aspiration européenne de la Bosnie-Herzégovine a été réaffirmée solennellement par le Président Željko Komšić dans son allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 24 septembre (voir A/68/PV.6). Afin de réaliser cette aspiration, les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine doivent faire des progrès tangibles, y compris en mettant pleinement en œuvre l'arrêt rendu le 22 décembre 2009 par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Sejdić et Finci c. Bosnie-Herzégovine.

Le 1er juillet, la Croatie est devenue le vingthuitième État membre de l'Union européenne. Pour leur part, la Serbie et le Kosovo ont franchi une étape importante sur leur chemin vers l'intégration européenne en poursuivant la mise en œuvre de l'accord du 19 avril dernier. Notre conviction profonde est que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine comme État uni, stable et multiethnique s'inscrit lui aussi dans une perspective européenne. En tant qu'État membre de l'Union européenne et en tant que membre élu du Conseil de sécurité, le Luxembourg n'épargnera aucun effort pour aider la Bosnie-Herzégovine à réaliser son avenir européen. C'est dans cet esprit que nous avons apporté notre plein soutien à la résolution 2123 (2013) facilitée par nos collègues de l'Azerbaïdjan et que le Conseil de sécurité a adoptée ce matin à l'unanimité.

M. Churkin (Fédération de Russie) (parle en russe): La Fédération de Russie plaide constamment en faveur du strict respect de l'Accord de paix de Dayton, de la structure étatique qu'il a défini pour la Bosnie-Herzégovine et du plan qu'il comporte en vue d'assurer l'unité et l'intégrité territoriale du pays. Nous souhaitons la mise en place d'une autorité centrale bosnienne qui fonctionne normalement, tout en préservant le statut et le mandat de ses entités, ainsi que l'égalité de ses trois peuples constitutifs. Nous suivons de près la situation politique intérieure en Bosnie-Herzégovine. Il n'y a selon nous aucune raison de la dramatiser; quelles que soient les menaces fondamentales qui peuvent exister, la stabilité du pays, elle, ne nous semble pas menacée.

Malheureusement, le rapport présenté au Conseil de sécurité par le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko, sur la situation dans le pays (S/2013/646, annexe) manque une fois de plus d'objectivité. Nous voudrions, tout d'abord, relever la partialité des critiques visant les dirigeants des Serbes de Bosnie et en faisant la cause de tous les maux en

Bosnie-Herzégovine, au point qu'ils remettraient en question les fondements de l'Accord de paix. Pour avoir une idée plus objective de ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine, nous recommandons aux membres du Conseil de sécurité de prendre également connaissance du dernier rapport que la Republika Srpska a communiqué au Conseil de sécurité, dans lequel l'attachement des Serbes de Bosnie au droit international et à la lettre et l'esprit de l'Accord de Dayton est manifeste.

La Fédération de Russie appelle toutes les parties au processus de règlement à ne pas se laisser aller à des mouvements d'émotion contreproductifs et à éviter la polémique afin de promouvoir le dialogue entre les Bosniens. Nous sommes particulièrement préoccupés par les appels aux armes lancés par le Président de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, M. Željko Komšić. Le Haut-Représentant doit établir un dialogue constructif entre les trois peuples constitutifs et ne pas attiser l'animosité entre eux.

Mais il ne s'agit pas simplement des discours : il faut continuer en effet d'espérer une amélioration de la situation politique en Bosnie-Herzégovine au niveau de la Fédération. Les problèmes entre Bosniaques et Croates sont profonds. Les différends qui opposent actuellement les parties bosniennes ont non seulement entraîné une paralysie du Gouvernement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine mais également entravé les activités des institutions centrales bosniennes.

Dans son rapport, le Haut-Représentant indique que les manifestations qui se sont produites en juin à Sarajevo confirment que les Bosniens sont las de la crise politique. Dans ce contexte, nous tenons à insister sur le caractère inacceptable de toute ingérence extérieure dans ces actions.

S'agissant de la réforme de la Constitution de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, nous pensons que le moment est venu de s'y atteler. Nous devons néanmoins œuvrer strictement sur la base du consensus entre les entités.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la radicalisation des mouvements musulmans en Bosnie-Herzégovine, y compris le recrutement de combattants dans les rangs de groupes antigouvernementaux en Syrie. Il est étrange que le Haut-Représentant n'en ait absolument pas fait état dans son rapport.

Il est particulièrement important de mentionner le travail effectué dernièrement par les Bosniens, avec l'appui de la communauté internationale, pour

neutraliser les restes d'équipements militaires et les munitions datant du conflit yougoslave.

Il est clair que les institutions de l'entité serbe fonctionnent de manière efficace. L'économie semble également être sur la bonne voie, et nous constatons une croissance au niveau de l'industrie et des exportations.

À ce stade du règlement de la question bosnienne, nous pensons que la tâche principale de la communauté internationale est de transférer la responsabilité du sort de la Bosnie-Herzégovine aux Bosniens eux-mêmes. À cet égard, nous proposons de supprimer le Bureau du Haut-Représentant et de reprendre la mise en œuvre du programme « 5+2 », convenu par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. La question des biens de l'État en particulier devrait être examinée globalement, et il faudrait encourager les parties à conclure des accords collectifs au lieu de procéder isolément. À notre avis, la situation dans le district de Brcko évolue bien conformément à l'Accord de Dayton, confirmant ainsi la validité de la suspension en 2012 de la mission du Superviseur, premier pas vers l'abolition du protectorat en Bosnie-Herzégovine.

Nous nous félicitons de la séparation des postes de Haut-Représentant et de Représentant spécial de l'Union européenne. L'une des conditions absolues pour le travail de ces deux représentations internationales est l'adhésion rigoureuse à leurs mandats. Elles ne doivent pas empiéter sur leurs responsabilités mutuelles, et moins encore faire double emploi. Cela est particulièrement pertinent pour tout ce qui a trait à la promotion continue d'un dialogue structuré entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne sur la justice, un secteur où ils travailleront ensemble pour mettre en place des tribunaux et des procureurs impartiaux à tous les niveaux en Bosnie afin de rectifier les préjugés anti-Serbes dans les enquêtes sur les crimes de guerre commis pendant le conflit dans l'ex-Yougoslavie entre 1992 et 1995.

À ce stade actuel du processus de règlement de la question bosnienne, le plus important est d'encourager un dialogue intra-bosnien et la recherche par les parties elles-mêmes, sans ingérence extérieure, d'options généralement acceptables de réformes socioéconomiques et structurelles conformes aux mécanismes de Dayton. En même temps, nous devons œuvrer à réduire le Bureau du Haut-Représentant, en poursuivant la pratique de coupes dans le budget annuel et de réduction du personnel, sur la base du programme «5+2» et en n'acceptant aucun nouveau critère pour mettre fin au régime de protectorat. Nous croyons que

les décisions relatives aux questions clefs du règlement doivent être convenues au sein de forums internationaux tels que le Conseil de sécurité et le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, dont le travail consensuel est d'une importance capitale.

Bien que ne participant pas à l'opération Althéa de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, la Russie appuie certains des objectifs de son mandat s'agissant de la sécurité de la Bosnie-Herzégovine et de la formation du personnel des Forces armées et du Ministère de la défense. À cet égard, nous avons encore une fois appuyé la résolution prorogeant le mandat de la mission cette année (résolution 2123 (2013)).

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Qu'il me soit permis de souhaiter à nouveau la bienvenue au Conseil au Haut-Représentant, M. Inzko, et de le remercier pour son rapport complet sur l'évolution de la situation ces six derniers mois en Bosnie-Herzégovine (S/2013/646). Nous apprécions énormément la détermination du Haut-Représentant à exécuter son mandat conformément à l'Accord-cadre général pour la paix.

Les États-Unis félicitent la Bosnie-Herzégovine d'avoir achevé son premier recensement depuis 1991. La mesure fiable des changements démographiques qui se sont produits au cours des 22 dernières années est indispensable à la formulation de politiques socioéconomiques effectives. Nous espérons que les résultats du recensement, qui seront publiés au cours des prochains mois, seront utilisés de manière constructive aux fins de l'élaboration des décisions de politique générale. Nous nous félicitons également de l'initiative prise actuellement par la Fédération pour améliorer l'efficacité et la réactivité de la gouvernance dans cette entité. C'est avec fierté qu'en mai dernier, nous avons coparrainé la conférence de la Fédération sur la réforme, et nous espérons que le Parlement de la Fédération examinera sans tarder les amendements et autres changements législatifs proposés par le groupe d'experts de la Fédération chargé de la réforme dans l'optique de l'application des réformes d'ici les élections prévues pour l'année prochaine.

Les États-Unis appuient fermement le souhait de la Bosnie-Herzégovine d'accéder à l'Union européenne et à l'OTAN. En dépit d'obstructions récentes, nous continuons de considérer le processus d'intégration euro-atlantique comme le moyen le plus sûr et le plus rapide d'assurer la stabilité et la prospérité à long terme du pays et de la région. Nous espérons que les intérêts

13-55966 9/2**5**

de tous les citoyens prévaudront sur les programmes personnels ou ethniques étroits.

Nous appuyons avec force les efforts déployés par l'Union européenne pour faciliter un accord entre les Bosniens, qui mènerait à l'application de l'arrêt rendu en 2009 par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić-Finci*, ce qui est une condition préalable à la candidature de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. Quatre années après l'arrêt rendu par la Cour, cette affaire ne devrait pas faire obstruction à l'avenir européen du pays.

Nous attendons avec intérêt la réalisation de progrès s'agissant de l'enregistrement des biens militaires afin que la Bosnie-Herzégovine réponde aux conditions nécessaires à l'activation du Plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN. À la suite de l'arrêt de la Cour constitutionnelle confirmant la propriété par l'État de tous les biens de l'ex-État yougoslave, dont les biens militaires, le terrain a été préparé pour l'enregistrement de ces biens, ce qui permettra de satisfaire au plus tôt aux conditions cartographiques relatives à la Bosnie-Herzégovine.

Si certains politiciens de la Republika Srpska continuent de faire des déclarations anti-Dayton et qui divisent, il importe néanmoins de souligner que les institutions de l'État telles que la Cour d'État et le Bureau du Procureur jouent un rôle capital pour renforcer l'état de droit et satisfaire aux normes européennes d'intégration. Par ailleurs, l'accent mis sur l'élaboration et l'application de politiques économiques durables assurera que la Republika Srpska continuera d'aller de l'avant.

Enfin, nous continuerons à aider la Bosnie-Herzégovine à triompher du passé. La découverte continue de charniers et la politisation constante des cas de crimes de guerre nous rappellent encore l'importance de rester engagé sur la voie du progrès et de la réconciliation. Au vu des problèmes actuels que connaît la Bosnie-Herzégovine, les États-Unis continuent d'appuyer avec force le travail du Haut-Représentant, M. Inzko, et de son bureau, ainsi que le renouvellement du mandat de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, au titre du Chapitre VII de la Charte, que nous avons coparrainé ce matin. Il est indispensable que la communauté internationale maintienne ces instruments de stabilisation, compte tenu du travail qui reste à faire pour garantir des progrès sur le programme de réforme euro-atlantique et la poursuite de la pleine application de l'Accord de paix de Dayton.

La communauté internationale doit continuer à appuyer les aspirations du peuple de Bosnie-Herzégovine à un avenir euro-atlantique pacifique et prospère, ainsi que leurs efforts en faveur de la réconciliation. À cette fin, nous attendons avec intérêt de travailler, entre autres, en étroite collaboration avec nos partenaires du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

M^{me} **King** (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil. Je tiens également à remercier le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan pour le succès de sa présidence en octobre.

Je remercie aussi le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko, pour son rapport (S/2013/646). Nous appuyons le travail important réalisé par son Bureau pour mettre en œuvre l'Accord de paix de Dayton, renforcer l'état de droit, assurer le suivi des arrêts rendus par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, faciliter les réformes visant à garantir la prospérité économique de la Bosnie-Herzégovine, et veiller au retour des personnes déplacées en toute sécurité.

L'Australie appuie sans réserve l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Nous demandons aux dirigeants politiques de la Republika Srpska qui ont fait des déclarations nocives ou des discours incendiaires de travailler de manière constructive au bien de la Bosnie-Herzégovine, et de respecter intégralement sa souveraineté et son intégrité territoriale. Nous appelons également tous les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine à œuvrer de manière productive pour conclure les compromis nécessaires à la réalisation des cinq conditions et des deux objectifs énoncés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Le rapport de M. Inzko a, encore une fois, dressé un tableau honnête des difficultés politiques prolongées que connaît la Bosnie-Herzégovine, lesquelles continuent d'entraver son développement politique, économique et social. Nous prenons note des préoccupations exprimées dans son rapport sur le fait que l'Assemblée parlementaire au niveau de l'État n'a pas été en mesure d'adopter pleinement une seule nouvelle loi cette année. Il est regrettable que les citoyens de Mostar continuent de se voir refuser le droit démocratique d'élire leurs représentants locaux, l'arrêt rendu en 2010 par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine sur le

10/25

système électoral de la ville n'ayant pas été appliqué. Il est décevant que les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine n'aient pas été en mesure de trouver une solution opportune à la question des numéros d'identification des citoyens au début de l'été, bien que nous notions que, ces derniers jours, des progrès ont été réalisés en vue de régler cette question. Comme l'a dit M. Inzko, les manifestations organisées cet été sur cette question traduisaient la désillusion généralisée face à la mauvaise gouvernance, et montraient clairement que les citoyens de Bosnie-Herzégovine demandaient des résultats à leurs dirigeants politiques.

Nous prenons acte des faits positifs survenus récemment. L'organisation en 2013 du recensement de la population, des ménages et des logements en Bosnie-Herzégovine était une étape importante, sachant que c'était le premier recensement auquel il a été procédé depuis 1991. Ses résultats fourniront des informations essentielles aux fins de la planification socioéconomique et de la prestation de services à la population. La détente – quoique partielle – dans la crise politique qui sévit dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine et les récentes données économiques encourageantes sont également des points positifs.

M. Inzko a signalé qu'au cours de la période à l'examen, la Bosnie-Herzégovine n'avait pas réussi à réaliser des progrès concrets concernant l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. Nous sommes inquiets du fait que ce manque de dynamisme contraste nettement avec les progrès réalisés par les voisins de la Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que la Bosnie-Herzégovine profitera de la nouvelle ère de compromis politique et d'engagement constructif qui est en train d'émerger dans la région des Balkans occidentaux.

L'amendement de la Constitution du pays pour mettre en œuvre l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić-Finci* reste évidemment une question incontournable sur la voie de l'intégration européenne. Nous encourageons les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à réaliser des progrès à cet égard.

Nous reconnaissons que la situation de la sécurité en Bosnie-Herzégovine est restée stable au cours de la période considérée, ce qui est important. Nous saluons le précieux travail accompli par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) et les missions de l'OTAN, notamment l'amélioration de la gestion du pays et l'élimination des armes et des munitions excédentaires. EUFOR ne restera pas indéfiniment en Bosnie-Herzégovine, mais, à ce stade,

elle demeure une composante essentielle des efforts visant à garantir la stabilité, la confiance et la sécurité en Bosnie-Herzégovine.

Nous continuons d'espérer que les dirigeants politiques bosniens prendront des mesures plus décisives pour surmonter leurs divergences politiques pour s'attacher à bâtir un avenir plus stable, plus pacifique et plus prospère pour la population de leur pays.

M. De Antueno (Argentine) (*parle en espagnol*): Je voudrais commencer par remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de la présentation de son rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2013/646, annexe).

L'Argentine réaffirme son soutien à l'Accord de Dayton, ainsi qu'à la défense et à la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous tenons à souligner leur importance, ainsi que celle du respect de l'état de droit, pour garantir une paix durable en Bosnie-Herzégovine.

Tout d'abord, nous déplorons le fait que la tendance négative des années précédentes qui avait été soulignée dans le précédent rapport du Haut-Représentant (voir S/2013/263) n'ait pas été inversée. Nous sommes préoccupés par les bravades perpétuelles aux compétences de l'État central par les entités, ainsi la non-application des décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine.

Nous relevons le fonctionnement des institutions de la Republika Srpska et les efforts déployés par le Gouvernement pour résoudre les difficultés économiques et sociales. Cependant, nous demeurons préoccupés par les informations selon lesquelles de hauts responsables de la Republika Srpska ont appelé de leurs voeux dans leurs discours la dissolution future de l'État de Bosnie-Herzégovine, et ce au mépris des dispositions fondamentales de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et de l'intégrité territoriale du pays.

Nous nous félicitons quant à nous que, malgré les tensions ayant marqué les préparatifs de la cérémonie d'hommage aux des victimes du génocide de Srebrenica en 1995, celle-ci se soit déroulée sans incident majeur.

Concernant la Fédération de Bosnie-Herzégovine, nous saluons le fait que la crise politique prolongée se soit apaisée et que des progrès notables aient été faits pour procéder enfin à la nomination des membres de la

13-55966 11/25

Cour constitutionnelle de la Fédération et de sa formation chargée de l'intérêt national vital. Nous espérons que les questions restées en suspens seront résolues rapidement pour que la formation soit en mesure de reprendre son travail. Nous saluons à cet égard les bons offices exercées par le Bureau du Haut-Représentant.

Nous sommes inquiets de la possibilité que l'absence de mesures significatives et concrètes permettant de réaliser ce qui reste parmi les cinq objectifs et les deux conditions à remplir pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant devienne une constante. C'est pourquoi nous nous félicitons des propositions législatives relatives aux biens de l'État et aux biens militaires, et appelons les partis politiques à faire preuve d'engagement dans la recherche d'un consensus.

Il demeure inquiétant que l'on ait pas encore pu organiser d'élections dans la ville de Mostar pour élire les responsables locaux, en raison de l'incapacité de faire appliquer l'arrêt de 2010 de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine relatif au système électoral de la ville. Nous appelons de nouveau les partis politiques à redoubler d'efforts afin de conclure, sur l'application de l'arrêt de la Cour constitutionnelle, un accord garantissant le respect de l'état de droit et permettant la tenue d'élections locales.

S'agissant de la mise en œuvre de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić-Finci*, nous réitérons l'appel lancé aux dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine pour qu'ils redoublent d'efforts en vue de trouver un accord permettant de garantir la protection des droits des peuples non constitutifs.

Enfin, l'Argentine tient à réaffirmer son appui à l'action menée par le Bureau du Haut-Représentant en faveur de la mise en œuvre des accords civils de l'Accord de paix de Dayton, ainsi que les mesures prises pour que les entités gouvernementales puissent se conformer aux dispositions de l'Accord de paix et de la Constitution de l'État. Nous considérons qu'il est nécessaire de continuer à fournir au Bureau du Haut-Représentant le soutien politique et les ressources nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat en vertu de l'Accord de Dayton.

M. Tatham (Royaume-Uni) (parle en anglais): Je me joins aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil au Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, et lui adresser les remerciements du Royaume-Uni

pour son dixième rapport au Secrétaire général (voir S/2013/646, annexe). Encore une fois, il s'agit d'un rapport détaillé et donnant à réfléchir qui documente de manière objective les graves défis auxquels la Bosnie-Herzégovine continue d'être confrontée. Dans ce contexte politique difficile, le Royaume-Uni exprime sa gratitude au Haut-Représentant pour son attachement sans faille à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton.

Le regrettable manque de progrès politiques enregistrés en Bosnie-Herzégovine pendant la période à l'examen contraste fortement avec les événements historiques qui ont eu lieu ailleurs dans la région des Balkans occidentaux. En avril, la Serbie et le Kosovo sont parvenus à conclure un accord vraiment significatif qui a donné de l'élan à leurs perspectives d'adhésion à l'Union européenne. En juillet, nous avons assisté à l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, qui était une étape importante pour la stabilité et la prospérité futures de la région. Ces progrès vitaux n'auraient pu se réaliser si les dirigeants politiques n'avaient pas fait montre d'engagement, de détermination et d'une volonté de compromis. Les effets de ce leadership politique se voient dans les progrès effectués à l'égard des structures européennes d'intégration qui permettent d'offrir aux citoyens des avantages tangibles.

Il est regrettable qu'aucun signe ne semble montrer que les progrès régionaux aient influencé les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine. Il n'y a eu aucun progrès de fait en direction de l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN, ni aucun mouvement sur la voie de la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions à remplir pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Bien que nous nous félicitions de la tenue du recensement d'octobre – le premier organisé en Bosnie-Herzégovine depuis plus de 20 ans – il est décevant de constater que beaucoup ont choisi de l'utiliser pour introduire une rhétorique encore plus conflictuelle, au lieu de se concentrer sur ses avantages potentiels pour le pays du fait des données précises qu'il fournit pour étayer la planification socioéconomique.

Les personnalités politiques ont démontré tout au long de la période à l'examen qu'ils ne sont pas disposés à faire passer les besoins de leur électorat et de leur pays avant leurs propres intérêts, ce qui se traduit par l'incapacité persistante à régler le problème constitutionnel de longue date dans l'affaire Sejdić-Finci. Cet arrêt reste toujours lettre morte depuis près

de quatre ans. Il a pourtant grand besoin d'être appliqué rapidement, à la fois pour contrer une disposition discriminatoire du système électoral, et parce qu'il est indispensable pour débloquer l'Accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Bosnie Herzégovine.

Pourtant, malgré le travail inlassable qu'a accomplit le Représentant spécial de l'Union européenne, Peter Sørensen, pour faciliter une solution grâce au dialogue de haut niveau de l'Union européenne sur le processus d'adhésion, les dirigeants bosniens n'ont de nouveau pas pu conclure un accord en octobre.

Il devient de plus en plus difficile de justifier qu'une aide de préadhésion continue d'être fournie alors qu'il n'y a pas de progrès en la matière. Nous appuyons la décision du Commissaire de l'Union européenne, M. Stephan Fuller, de réduire de 47 millions d'euros le financement destiné à la Bosnie-Herzégovine pour 2013. Nous estimons que, malheureusement, cette décision s'imposait. Le fait que la Bosnie-Herzégovine n'a pas établi de mécanisme efficace de coordination avec l'Union européenne remet désormais en question le versement d'autres montants importants à venir au titre de l'aide de préadhésion. En outre, la réticence des dirigeants politiques à ajuster l'Accord de stabilisation et d'association suite à l'adhésion de la Croatie pourrait avoir une incidence négative sur le commerce entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne.

Il y a une tendance sous-jacente derrière tous ces échecs politiques. Au lieu d'œuvrer en faveur de la prospérité et du bien-être de leurs citoyens en progressant vers l'adhésion à l'Union européenne, les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine semblent enfermés dans une logique de jeu à somme nulle, en poursuivant des intérêts égoïstes et à court terme. Cette attitude ne mènera à rien s'agissant de l'avenir du pays. En fait, elle risque de réduire à néant les acquis obtenus de haute lutte au cours des 18 dernières années.

Nous sommes également très déçus de constater que les dirigeants politiques n'ont pas achevé le processus d'enregistrement des biens militaires. Cet échec continue de bloquer la mise en œuvre du Plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN de la Bosnie-Herzégovine, en dépit des promesses faites au Secrétaire général de l'OTAN en février et au Secrétaire général adjoint de l'OTAN en septembre. Les dirigeants politiques doivent donc œuvrer de concert afin d'honorer rapidement leurs obligations découlant de l'accord de mars 2012 et se mettre d'accord sur une solution.

Les manifestations de juin liées à la question d'un numéro d'identification unique illustrent le mécontentement des citoyens face à l'inaction des dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine. Le fait que cette question n'a été résolue que ce moisci témoigne de la mauvaise volonté ou de l'incapacité des élus de régler des questions qui revêtent beaucoup d'importance pour la population. Le Royaume-Uni prie instamment les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine de tout mettre en œuvre pour sortir de cette impasse politique. Ils doivent comprendre qu'ils sont à l'origine de la colère et de la frustration croissantes des citoyens, dont les intérêts continuent de pâtir de la succession d'échecs politiques décrits dans le tout dernier rapport du Haut-Représentant.

À l'instar du Haut-Représentant, nous sommes préoccupés par ceux qui au sein de la Republika Srpska continuent de remettre en question l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Nous nous associons à d'autres membres du Conseil pour condamner ces déclarations, qui sont inutiles et irresponsables. La carte de la Bosnie-Herzégovine ne sera pas modifiée et ce pays n'adhérera à l'Union européenne qu'en tant qu'État unifié et souverain.

Nous sommes également préoccupés par la persistance de la non-application des décisions de la Cour constitutionnelle, notamment à Mostar, où cela fait maintenant plus d'un an que les élections locales sont reportées. À plusieurs occasions cette année, des pressions politiques ont été exercées sur les institutions judiciaires au niveau de l'État. Nous nous félicitons de la récente déclaration de l'Union européenne, du Bureau du Haut-Représentant et des États-Unis, appelant l'Assemblée nationale de la Republika Srpska à respecter et à garantir l'indépendance de la justice.

Bon nombre des tensions et problèmes politiques sous-jacents qui subsistent en Bosnie-Herzégovine risquent de s'aggraver à l'approche des élections prévues en octobre 2014. Nous partageons l'analyse faite par le Haut-Représentant que la Force multinationale de stabilisation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, EUFOR ALTHEA, continue de jouer un rôle central dans les efforts pour maintenir la paix et la sécurité. Nous nous félicitons de la décision du Conseil de renouveler son mandat pour une nouvelle période de 12 mois.

M. M'Beou (Togo) : Je remercie le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine,

13-55966 13/25

M. Valentin Inzko, pour sa présentation. L'exposé du Haut-Représentant souligne l'impasse politique dans laquelle la Bosnie-Herzégovine continue de se trouver et le peu de progrès réalisés dans le cadre des réformes nécessaires à entreprendre en faveur du développement du pays et de la construction d'une société bosnienne multiethnique.

Le Togo note avec regret qu'aucune avancée concrète n'a pu être réalisée sur les questions portant sur les cinq objectifs et les deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et sur la révision de la Constitution du pays. Qui plus est, sur de nombreux autres sujets, les partis politiques qui se partagent le pouvoir en Bosnie-Herzégovine peinent à s'entendre sur les réformes susceptibles de faire avancer leur pays. Le rapport du Haut-Représentant (S/2013/646, annexe) indique notamment, que du fait de la paralysie récurrente du Parlement, aucune nouvelle loi n'a pu être adoptée au cours de la période considérée.

Pourtant, les autorités bosniennes s'étaient engagées en 2012 à mettre en conformité la Constitution du pays avec les recommandations de la Cour européenne des droits de l'homme afin de mettre fin à la discrimination politique des minorités. Il est indispensable que ces réformes soient engagées avant les élections générales d'octobre 2014.

Cette situation est préoccupante aussi bien pour la communauté internationale, qui investit beaucoup d'efforts pour apporter la paix et la stabilité dans ce pays, que pour les Bosniens eux-mêmes. Les manifestations, au mois de juin dernier, contre l'absence de numéros d'enregistrement pour les nouveau-nés, situation résultant d'un désaccord entre la Fédération et la Republika Srpska sur l'application d'un arrêt de la Cour constitutionnelle, témoignent justement de la désaffection des populations à l'égard des atermoiements des dirigeants dans la construction de l'État central.

Nous restons préoccupés par les déclarations et les actions de défiance des responsables politiques de la Republika Srpska à l'égard des institutions centrales qui mettent à mal la cohésion nationale. Le Togo dénonce cette attitude qui vise à bloquer le processus décisionnel de l'État central et à affaiblir le pays dans la perspective de sa partition.

En dépit des blocages de toutes sortes, le rapport relève que la Bosnie-Herzégovine a procédé en octobre dernier, pour la première fois depuis 22 ans, au recensement de sa population. Nous espérons que

l'enjeu principal de ce recensement ne constituera pas à établir des rapports de force entre les différentes communautés ou de rouvrir des plaies anciennes qui peinent à cicatriser, mais plutôt de mettre en place un système de statistiques fiables afin de planifier et d'orienter les politiques publiques.

Pendant que les voisins de la Bosnie-Herzégovine avancent tous sur la voie de l'intégration euro-atlantique, les dirigeants politiques bosniens n'ont d'autres choix que de répondre aux attentes de leurs populations en prenant à bras le corps les défis liés au développement de leur pays et à la construction d'un État pluriethnique, véritablement fonctionnel, tel que voulu par l'Accord de Dayton. À cet égard, la Bosnie-Herzégovine devrait savoir tirer profit des spécificités positives des différents peuples qui la composent plutôt que d'essayer de nier l'existence de l'autre. Il est essentiel que tous les acteurs politiques bosniens surmontent leurs divisions pour s'associer pleinement à cette vision. Ce n'est qu'à ce prix qu'ils pourront engager l'ensemble des réformes qui permettront à la Bosnie-Herzégovine de poursuivre le chemin vers l'Union européenne et à ses institutions de fonctionner plus efficacement afin d'assurer la paix et le développement du pays.

Nous invitons les pays voisins de la Bosnie-Herzégovine, qui ont des liens historiques et particuliers avec les différentes communautés qui la composent, à œuvrer d'une manière constructive à la réalisation de l'unité de l'État bosnien. Toutefois, il appartient aux principaux acteurs politiques bosniens d'assumer leurs responsabilités et de prendre l'initiative de construire cette coexistence harmonieuse des différentes ethnies.

La situation politique qui règne en Bosnie-Herzégovine, à ce stade, nécessite toujours le soutien et l'accompagnement de la communauté internationale. C'est pourquoi, mon pays juge encore utile la présence internationale, conformément à l'Accord de Dayton.

À cet égard, je voudrais exprimer de nouveau le plein soutien du Togo aux efforts du Haut-Représentant dans sa mission en Bosnie-Herzégovine et au personnel civil et militaire, notamment la Force multinationale de stabilisation, EUFOR ATHEA, qui œuvre pour le respect de l'Accord de Dayton et pour la stabilité du pays.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (parle en anglais): Je tiens à remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de sa présentation du quarante-quatrième rapport sur l'application de l'Accord

de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2013/646, annexe). Nous le félicitons des efforts qu'il ne cesse de déployer pour assurer la pleine mise en œuvre de l'Accord de Dayton. La résolution 2123 (2013) adoptée à l'unanimité ce matin, qui autorise la prorogation de 12 mois du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, est un symbole manifeste de l'appui de la communauté internationale et un signe clair de la manière dont elle entend, avec le Conseil de sécurité, aider le peuple de Bosnie-Herzégovine à trouver un règlement durable.

Dans son dernier exposé (voir S/PV.6966), M. Inzko avait informé le Conseil de la crise politique et constitutionnelle qui paralysait la gouvernance dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Il est fâcheux que le rapport actuel décrive la même impasse et le même manque de progrès, ce qui a de quoi préoccuper. Nous avons noté que les désaccords au sein des partis politiques et l'inflexibilité dont ils font preuve sont l'un des principaux facteurs de ce blocage. Nous appelons donc les autorités de Bosnie-Herzégovine à tous les niveaux à faire passer les priorités nationales devant leurs intérêts et à se montrer plus conciliantes, de manière à faire avancer la mise en oeuvre des questions en suspens.

Nous sommes vivement préoccupés par la tendance très négative observée chez certains représentants de la Republika Srpska, qui continuent de prédire et de prôner la dissolution de la Bosnie-Herzégovine et l'indépendance de la Republika Srpska. Nous estimons que la remise en cause continuelle des institutions judiciaires et de l'autorité constitutionnelle de l'État fait peser une grave menace sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, sans compter qu'elle enfreint les dispositions de l'Accord de Dayton. Nous appelons les autorités de la Republika Srpska à s'abstenir de ce genre de discours.

Nous sommes de l'avis que le respect de l'Accord de Dayton, du cadre constitutionnel et de l'état de droit est une condition préalable à la stabilité à long terme de la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous exhortons les partis politiques à apporter une contribution positive aux modifications de la loi électorale qui permettront d'engager les préparatifs des élections nationales prévues l'an prochain. Pour garantir des élections nationales légitimes, tous les partis doivent dépasser les situations politiques sans issue et régler leurs différends sur cette question. Nous appelons la communauté internationale

à intensifier son appui à la Bosnie-Herzégovine à cet égard.

Sur un plan positif, le Rwanda se félicite que des juges aient été nommés pour pourvoir les sièges restés vacants à la Cour constitutionnelle de la Fédération, sous l'égide du Bureau de Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Cela permet également d'espérer que la Cour parviendra à régler le conflit politique sousjacent au sein de la Fédération.

En outre, nous appelons toutes les parties prenantes à aider la Bosnie-Herzégovine à régler les questions en suspens dans le cadre de la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions qui permettront la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Les déplacements effectués par la présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine dans la région et alentour, notamment pour la rencontre trilatérale des chefs d'État de la Turquie, de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine, à Ankara les 14 et 15 mai, sont un pas très encourageant sur la voie de l'instauration de relations bilatérales entre ce pays et ses voisins, en particulier la Serbie. À cet égard, nous saluons la sagesse politique dont a fait preuve le Président de la Serbie, M. Nikolić, en présentant des excuses, durant ce voyage, pour Srebrenica et pour les autres crimes commis pendant la guerre. C'est là une contribution importante à l'amélioration des relations bilatérales entre les deux pays, et à l'avènement de la réconciliation entre leur peuple respectif.

Sur le plan économique, nous nous félicitons des informations positives faisant état d'une hausse de 8,5 % des exportations et d'une croissance de 6,9 % de la production industrielle. Cela étant, le fort taux de chômage et les difficultés budgétaires montrent à quel point l'appui de la communauté internationale à la Bosnie-Herzégovie reste nécessaire. Nous estimons également que les progrès de la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN sont l'une des clefs de son redressement économique.

Néanmoins, la déclaration récente de l'Union européenne, selon laquelle la Bosnie-Herzégovine est sur le point de perdre son financement de préadhésion, soit 47 millions d'euros, est préoccupante, et nous espérons que cela ne ralentira pas le redressement économique du pays. Dans le même ordre d'idées, le Rwanda salue le recensement effectué par les autorités de Bosnie-Herzégovine, dont nous estimons qu'il permettra d'améliorer la planification économique et

13-55966 15/25

sociale. À cet égard, le recensement est un facteur de développement socioéconomique plutôt qu'ethnique.

Je ne saurais conclure ma déclaration sans quelques mots sur la question des réfugiés et de leur retour, laquelle est primordiale pour la pleine application de l'Accord-cadre général pour la paix. Nous condamnons toutes agressions motivées par des considérations ethniques à l'encontre des réfugiés de nature à faire obstacle à leur rapatriement. Si nous nous félicitons de la réaction des autorités de Bosnie-Herzégovine face à ces incidents, nous estimons toutefois qu'il est indispensable qu'elles consentent davantage d'efforts pour assurer des conditions propices aux rapatriements.

Enfin, la Bosnie-Herzégovine ayant, à l'instar du Rwanda, vécu un terrible génocide, je voudrais souligner que la justice et la réconciliation, moyenannt un accès équitable aux ressources et aux services et l'égalité devant la loi, sont les conditions sine qua non de l'avènement d'une paix durable et d'un avenir meilleur pour le peuple de Bosnie-Herzégovine. Nous sommes convaincus que la poursuite de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie peut aider à atteindre cet objectif.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, de l'excellent exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui.

Nous nous félicitons de l'organisation réussie du premier recensement de l'après-guerre en Bosnie-Herzégovine, et prenons acte de l'amélioration des performances économiques, notamment de la hausse des exportations et de la production industrielle. Comme le note le Haut-Représentant dans son rapport (S/2013/646, annexe), nous espérons que le recensement produira des résultats économiques et sociaux bénéfiques pour le pays. Cependant, la tendance négative qui préoccupe le Conseil de sécurité persiste elle aussi. À cet égard, j'aimerais faire les trois observations suivantes.

Premièrement, il est inquiétant que l'impasse politique continue de faire obstacle à une gouvernance stable. Ce blocage politique persistant et l'impossibilité qui en résulte pour le Gouvernement de fournir des services de base ont des répercussions sur la vie quotidienne de la population et menacent en même temps la stabilité du pays.

Deuxièmement, la crise politique s'est également traduite par des retards continuels dans la progression

de la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'intégration euro-atlantique. Nous notons que le pays est à la traîne alors que d'autres pays des Balkans ayant eux aussi fait l'expérience de la guerre continuent d'avancer vers l'intégration régionale. À cet égard, nous tenons à encourager le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine à penser à l'avenir en entreprenant les réformes nécessaires pour répondre aux besoins de la population. L'exécution de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire *Sejdić-Finci* n'a que trop tardé, alors qu'il s'agirait d'un pas important dans la bonne direction.

Enfin, nous sommes inquiets de la récurrence d'une rhétorique clivante visant à remettre en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. C'est un état de fait particulièrement préoccupant, parce qu'il a pour effet de saper la confiance entre les différentes communautés ethniques du pays et d'empêcher une véritable réconciliation nationale. L'attachement à l'unité de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État souverain est au fondement de l'Accord de paix qui a redonné vie au pays il y a 18 ans. Une réconciliation sincère et la détermination d'œuvrer à un avenir commun sont indispensables à la construction de l'avenir du pays. Nous appelons donc tous les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine à s'abstenir de toute rhétorique clivante et à consentir tous les efforts nécessaires en vue de l'intégration et de la réconciliation nationales.

Pour terminer, la République de Corée est satisfaite de la prorogation du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, et du rôle que la communauté internationale continue de jouer sur place. Nous tenons également à renouveler notre appui à une Bosnie-Herzégovine démocratique, stable et unifiée.

M. Rosenthal (Guatemala) (parle en espagnol): Nous souhaitons la bienvenue au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko. Nous prenons note du rapport qu'il nous a présenté (S/2013/646, annexe), que nous avons écouté avec préoccupation, compte tenu de l'absence relative de progrès pendant la période considérée. Nous voudrions faire cinq observations.

Nous réaffirmons notre appui sans réserve à l'Accord de Dayton, ainsi qu'à la défense et la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous considérons qu'il importe au plus haut point que les dirigeants politiques et la présence

internationale s'attachent à reconnaître l'équilibre issu de l'Accord de Dayton et les structures politiques qui en ont découlé. À cet égard, nous restons préoccupés par la rhétorique négative de certains dirigeants qui continuent de critiquer cet accord et de remettre en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, surtout qu'ils accompagnent leurs paroles d'actions visant à nuire et, dans certains cas, à interrompre le fonctionnement de la Fédération et ses institutions.

Deuxièmement, nous accueillons avec satisfaction le déroulement du premier recensement organisé dans le pays depuis 1991. Nous estimons que ce recensement est tout à fait pertinent, surtout compte tenu du nombre élevé de personnes déplacées en raison de la guerre. Ce recensement permet aussi une meilleure planification économique et sociale. Nous notons aussi avec satisfaction que des progrès importants ont été faits pour débloquer le processus de nomination de juges à la Cour constitutionnelle de la Fédération. Par ailleurs, nous voyons d'un bon oeil la proposition d'engager la réforme constitutionnelle dont la nécessité a été mise en lumière par la crise de gouvernance traversée par la Fédération en 2013. Nous suivrons attentivement ce processus et nous appuyons les changements visant à rendre la Fédération plus fonctionnelle et plus performante.

Troisièmement, nous notons que la situation à Mostar perdure, où il est impossible d'organiser l'élection des responsables locaux depuis l'an dernier, en raison de l'impossibilité de faire appliquer l'arrêt de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. Nous sommes dans le même temps préoccupés par le problème relatif à la délivrance de numéros d'enregistrement aux citoyens en raison de la non-application de l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Cette situation, qui a surtout porté préjudice aux nouveau-nés, a provoqué de vastes manifestations de protestation.

Ces deux exemples révèlent un problème majeur figurant au rapport (S/2013/646), à savoir l'impossibilité d'appliquer les décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. La non-application des décisions finales et contraignantes de la Cour constitutionnelle représente une violation de l'Accord-cadre général pour la paix.

Quatrièmement, nous regrettons vivement qu'au cours de la période considérée, les autorités de Bosnie-Herzégovine n'ont pas fait de progrès tangibles dans la réalisation des objectifs qu'il leur reste à atteindre parmi ceux fixés par le Comité directeur du Conseil de

mise en œuvre de la paix, qui constituent un préalable à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Nous attendons avec impatience les résultats de la première réunion du Comité directeur prévue les 4 et 5 décembre qui, nous l'espérons, formulera des recommandations précises sur la voie à suivre.

Cinquièmement, nous rappelons l'arrêt *Sejdić* et Finci c. Bosnie-Herzégovine rendu par la Cour européenne des droits de l'homme, et nous soulignons combien il importe de protéger les droits des minorités ethniques et, par conséquent, de mettre en œuvre cette disposition.

Enfin, nous félicitons M. Inzko de son action et de ses efforts visant à régler les questions difficiles. Nous pensons qu'il faut que l'Union européenne et l'OTAN maintiennent leur présence dans le pays pour l'instant. De même que le respect de l'Accord-cadre général pour la paix et les résolutions pertinentes du Conseil est une condition préalable pour instaurer la stabilité à long terme en Bosnie-Herzégovine.

M. Atlassi (Maroc): Je voudrais tout d'abord remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son dixième rapport couvrant la période allant du 20 avril au 21 octobre 2013, et dans lequel on ne peut pas ne pas relever le contraste entre la dynamique régionale d'intégration à l'Union européenne et la crise persistante à laquelle fait face la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

En effet, la mise en œuvre de l'Accord de Dayton, base de la stabilité de la Fédération, continue à être un défi au quotidien, en raison des dissensions entre les partis politiques, de la paralysie de la vie politique, de la nonapplication des décisions de la Cour constitutionnelle de la Fédération et, surtout, de la rhétorique de cessation de la République de Srpska, qui menace ouvertement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et l'unité de sa Fédération.

Il est à cet égard regrettable que les dispositions éventuelles de la Constitution fédérale continuent d'être mises en cause et que des actes unilatéraux aient été adoptés en violation de l'Accord de Dayton. L'impact négatif de cette impasse a pu être mesuré à travers l'ampleur des manifestations de juin 2013, provoquées par l'incapacité de l'Assemblée parlementaire à adopter des amendements pour l'établissement d'un numéro d'identification unique pour les citoyens de la Fédération. C'est là une tendance qui risque de replonger le pays dans les tourments du passé et de

13-55966 17/25

détruire tout ce qui a été laborieusement construit depuis des décennies avec l'appui de la communauté internationale. La responsabilité des différentes parties vis-à-vis de leurs communautés respectives et pour la survie de la Fédération est immense. Elle doit les amener à trouver les compromis nécessaires pour assurer le fonctionnement des institutions dans l'intérêt de tous.

Malgré ces défis majeurs, il y a des actions qui permettent de nourrir l'espoir d'un retour au dialogue constructif. Il en est ainsi de la poursuite des discussions sur les biens de l'État et les biens militaires, et des réunions régulières du Conseil des ministres de la Fédération, qui ont permis de procéder à des désignations et à adopter des lois dans divers domaines, ou encore de la perspective d'une solution de compromis pour la tenue d'élections locales à Mostar et la nomination de juges à la Cour constitutionnelle fédérale.

Sur le plan économique, la croissance de presque 7 % de la production industrielle et de 8,5 % des exportations, et le maintien de l'inflation à un très faible du taux, constituent des signes encourageants en dépit d'un taux de chômage record avoisinant 44 %, et d'un recul de 61 % des investissements étrangers.

L'Accord de Dayton est le fruit d'un effort exceptionnel qui a permis de stabiliser la Bosnie-Herzégovine et l'ensemble de la région après une guerre meurtrière, qui reste encore dans la mémoire des peuples qui ont souffert. Cet Accord a permis de maintenir la paix et la stabilité au cours des 17 dernières années. Il constitue un acquis que l'ensemble des peuples de la région doivent préserver et dont ils doivent définitivement renoncer à la remise en cause. Nous espérons que grâce aux efforts du Haut-Représentant, de l'OTAN et de l'Union européenne, tous les partis feront montre de volonté politique et renoueront leur confiance dans la capacité des institutions fédérales à trouver les compromis équitables et les solutions pragmatiques aux questions complexes qui se posent dans l'intérêt de l'ensemble des communautés.

Le Président (parle en chinois) : Je remercie le Haut-Représentant, M. Inzko, de son exposé et de son rapport.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La situation en Bosnie-Herzégovine est restée stable et il y a eu des avancées notables dans les domaines du développement économique et de l'état de droit. La Chine se félicite de ces progrès et respecte l'indépendance, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Elle respecte également les choix du peuple bosnien en ce qui concerne l'avenir de son pays.

Nous appuyons la coexistence harmonieuse de tous les groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine et les efforts communs qu'ils déploient en faveur du développement. Nous espérons que les Bosniens, toutes origines ethniques confondues, consolideront les progrès enregistrés dans le processus politique, régleront leurs différends par le dialogue, appliqueront intégralement l'Accord de paix de Dayton et continueront d'aller de l'avant dans divers domaines.

La Bosnie-Herzégovine est un pays important dans les Balkans. Le maintien de la paix et de la stabilité et la promotion du développement socioéconomique de la Bosnie-Herzégovine relèvent de l'intérêt commun de la communauté internationale, en particulier les pays de la région. La communauté internationale doit aborder de manière prudente et équilibrée la question de la Bosnie-Herzégovine, et elle doit s'enquérir des vues et des préoccupations de toutes les parties concernées et en tenir compte.

La Chine salue les efforts déployés par le Haut-Représentant, M. Inzko, pour faire avancer le processus politique en Bosnie-Herzégovine, et elle attend de lui qu'il agisse dans le cadre de son mandat et continue de jouer un rôle positif dans la promotion de l'application de l'Accord de paix de Dayton.

La Chine se félicite de l'adoption par le Conseil de la résolution 2123 (2013), qui proroge le mandat de la force multinationale de stabilisation — l'opération Althea dirigée par l'Union européenne — dont nous espérons qu'elle continuera de coopérer étroitement avec les forces armées de Bosnie-Herzégovine et de jouer un rôle constructif dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays.

La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale et à continuer de contribuer à l'instauration d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables en Bosnie-Herzégovine.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la représentante de la Bosnie-Herzégovine.

M^{me} Čolaković (Bosnie-Herzégovine) (parle en anglais): Dans le cadre du processus de transition qui doit lui permettre de devenir un pays européen fonctionnel, orienté vers la réforme et moderne, la Bosnie-Herzégovine a considérablement progressé sur la voie de son intégration européenne, en dépit de toutes les difficultés présentes au sein de sa société.

La priorité absolue de la Bosnie-Herzégovine demeure son engagement véritable sur la voie de son intégration européenne. À cet égard, nous nous félicitons de l'action accrue de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et du renforcement de son rôle dans le pays, ainsi que de la présence renforcée du Représentant spécial de l'Union européenne et de la délégation de l'Union européenne.

La Bosnie-Herzégovine demeure un candidat potentiel à l'adhésion à l'Union européenne. L'Accord de stabilisation et d'association signé par la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne a été ratifié en 2011, mais il n'est pas encore entré en vigueur. Toutefois, l'Accord intérimaire de stabilisation et d'association, qui porte sur la partie commerciale de l'Accord de stabilisation et d'association, est lui entré en vigueur au moment de sa signature, et il est mis en œuvre avec succès depuis 2008 dans tous les domaines qu'il couvre.

Néanmoins, le dialogue politique en vue de trouver des solutions à toutes les questions en suspens s'est poursuivi afin que l'Accord de stabilisation et d'association puisse entrer en vigueur, ce qui permettra à notre pays de présenter une demande crédible d'adhésion à l'Union européenne. De même, nous continuons de déployer les efforts supplémentaires qui s'imposent pour mener à terme l'agenda dit 5+2, étape nécessaire à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et au règlement de toutes les autres questions en suspens.

Nous pouvons affirmer avec certitude que la situation en matière de sécurité dans le pays est demeurée calme et stable. Nos autorités sont pleinement capables de faire face aux menaces qui pourraient nuire à la paix et à la sécurité dans le pays. Je rappelle aux membres du Conseil qu'à la fin des années 90, environ 60 000 membres des forces internationales étaient déployés dans mon pays. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 600. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage aux États Membres qui ont fourni des effectifs à la force multinationale de stabilisation créée en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous sommes conscients que la réconciliation nationale et la confiance sont des conditions fondamentales pour bâtir une société et un État fonctionnels. Nous allons mettre l'accent sur notre objectif commun d'enquêter sur les crimes commis et d'engager des poursuites à l'encontre de leurs auteurs, indépendamment de leur origine ethnique. Des efforts supplémentaires ont été consentis pour améliorer la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.

Nous demeurons déterminés à continuer de promouvoir la coopération régionale, qui va elle aussi dans l'intérêt de tous pays de la région. Nous sommes certains que le protocole concernant l'échange de preuves et d'informations sur les crimes de guerre, qui a été signé par les Bureaux du Procureur de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de la Croatie, contribuera à renforcer la communication et la coordination.

Par ailleurs, l'application des instruments existants en matière de droits de l'homme ainsi que le retour durable et l'intégration locale des réfugiés et des personnes déplacées demeurent des objectifs prioritaires de la Bosnie-Herzégovine. Nous maintenons une coopération constructive entre pays partenaires dans le cadre du processus de Sarajevo sur les réfugiés et les personnes déplacées, et nous estimons que le retour coordonné de tous les réfugiés et personnes déplacées à travers la région est crucial pour une paix durable.

Nous avons redoublé d'efforts pour régler avec nos voisins les questions pendantes concernant les frontières et les biens. La coopération régionale et les relations de bon voisinage constituent un élément essentiel du processus d'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. Nous continuons de participer activement aux initiatives régionales et de développer nos relations bilatérales avec d'autres pays candidats et nos voisins membres de l'Union européenne.

La Bosnie-Herzégovine a eu l'honneur de siéger pendant deux ans en tant que membre élu du Conseil de sécurité, en 2010 et 2011. Notre expérience prouve que de plus en plus de pays veulent et peuvent contribuer à la gestion des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes pleinement déterminés à promouvoir le règlement pacifique des conflits, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. En outre, autrefois pays hôte d'une opération de maintien de la paix, la Bosnie-Herzégovine est désormais un pays qui participe aux

13-55966 **19/25**

opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'aux opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, menée par l'OTAN et ses États membres.

Pour ce qui est du plan organisant la participation de la Bosnie-Herzégovine à l'Assemblée générale, mentionné au paragraphe 27 du rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine (S/2013/646, annexe), nous sommes surpris par le peu de compréhension dont le Haut-Représentant fait preuve vis-à-vis de cette question. Il convient de souligner que le plan organisant la participation de la Bosnie-Herzégovine à l'Assemblée générale n'est pas un document juridiquement contraignant, mais plutôt une sorte de feuille de route qui guide la position de la Bosnie-Herzégovine à l'Assemblée générale. Plus précisément, aucune disposition constitutionnelle ou législative n'exige de plan organisant la participation de la Bosnie-Herzégovine à l'Assemblée générale. C'est pourquoi, il ne peut nullement être question du discrédit d'une décision de politique étrangère de la présidence, quelle qu'elle soit, ou bien du travail des représentants de la Bosnie-Herzégovine au sein des organisations et institutions internationales ou encore de la participation de la Bosnie-Herzégovine aux travaux du système des Nations Unies.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous devons rappeler que la présidence, conformément à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, est chargée, entre autres, de conduire la politique étrangère du pays. En outre, la présidence de la Bosnie-Herzégovine prend des décisions par consensus sur toutes les grandes questions de politique étrangère. Ce mécanisme s'est avéré efficace pendant les deux années du mandat de membre non permanent de la Bosnie-Herzégovine au sein du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous considérons que le paragraphe 27 du dernier rapport du Haut-Représentant peut donner lieu à de nombreux malentendus au sein des membres du Conseil et à des interprétations préjudiciables dont nous n'avons nul besoin, je crois, et qui sont contraires à l'effet recherché.

Compte tenu des activités de la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de sa politique étrangère, nous déplorons le fait que le rapport n'insiste pas clairement sur l'amélioration évidente de la coopération régionale, une des priorités de la Bosnie-Herzégovine et de l'ensemble de la région en matière de politique étrangère. Inversement, nous nous réjouissons que le Haut-Représentant en ait fait état dans sa déclaration

d'aujourd'hui. La coopération régionale est un élément important de l'application de l'Accord de paix de Dayton, également révélateur du potentiel de notre pays en matière de politique étrangère. La présidence de la Bosnie-Herzégovine, en veillant à des relations de bon voisinage et en visitant ou accueillant des personnalités au plus haut niveau, en s'efforçant de régler les différends bilatéraux en suspens et en participant au processus de Brdo, a confirmé son ferme attachement à la mise en place de relations amicales, au processus d'intégration européenne et au règlement des questions en suspens dans l'esprit européen. Nous invitons le Haut-Représentant à tenir des consultations en amont avec la présidence de la Bosnie-Herzégovine afin d'obtenir des informations précises sur son travail et sur les activités de la Bosnie-Herzégovine en matière de politique étrangère, afin d'éviter à l'avenir toute interprétation préjudiciable et contreproductive.

Malgré tous les progrès accomplis, nous sommes conscients que le processus politique est actuellement dans l'impasse. Dans ce contexte, il est nécessaire d'instaurer un climat positif de nature à favoriser un dialogue politique constructif en vue de régler les questions en suspens.

Je voudrais également souligner que tous les changements opérés en Bosnie-Herzégovine doivent être fondés sur l'état de droit. La mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix de Dayton est donc impérative.

Le Président (parle en chinois) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobnjak (Croatie) (parle en anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre.

Je salue également la présence du Haut-Représentant, Valentin Inzko, que je remercie de son exposé, de son rapport (S/2013/646, annexe) et de son important travail.

La Croatie s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne mais je voudrais y ajouter quelques observations supplémentaires à titre national.

L'intégrité territoriale, la stabilité et le bon fonctionnement de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État souverain et uni sont de la plus haute importance pour la Croatie. Il s'agit également de conditions fondamentales

et *sine qua non* de la stabilité et de la prospérité de l'ensemble de l'Europe du Sud-Est.

Le système politique particulier auquel a donné lieu l'Accord de paix de Dayton, est, à de nombreux égards, basé sur la représentation ethnique, qui repose sur une véritable égalité entre les trois peuples constitutifs. Parallèlement, cette égalité est une condition indispensable à la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. C'est elle qui est au fondement des trois piliers sur lesquels repose le pays actuellement. Supprimer l'un de ces trois piliers aurait pour effet de déstabiliser les relations et d'accroître les risques d'éclatement du pays et de conflit entre les groupes ethniques.

Actuellement, les Serbes ont l'avantage d'une certaine homogénéité ethnique en Republika Srpska; les Bosniaques ont l'avantage du plus grand nombre; et les Croates risquent de ne plus être représentés au niveau de la présidence de la Bosnie-Herzégovine. Ce sont des faits que nous devons garder à l'esprit.

Il est dans l'intérêt de la Bosnie-Herzégovine et de notre région, ainsi que de l'ensemble de l'Europe – souvenons-nous-en, en cette veille, justement, de centième anniversaire de la Première Guerre mondiale – d'assurer la stabilité et le bon fonctionnement de la Bosnie-Herzégovine. Le résultat en sera sûrement, à l'avenir, un État dans le plein sens du terme. La Bosnie-Herzégovine n'en est cependant pas encore là; de fait, elle en est loin. Néanmoins, notre objectif reste le même et nous préconisons une stratégie pouvant permettre de l'atteindre. Nous devons commencer par constater la réalité sur le terrain pour travailler graduellement à l'avènement formel d'un État.

Agir comme si l'objectif d'un État stable et fonctionnel dans lequel chacun soit à l'aise et représenté existait déjà reviendrait un peu à faire comme dans le conte bien connu des habits neufs de l'Empereur. Plutôt que de faire semblant, nous devons adopter la meilleure stratégie possible pour atteindre cet objectif. Nous considérons que notre meilleure chance de succès consiste à reconnaître que la stabilité, fondée sur trois piliers, s'impose sur une instabilité à deux piliers.

La Bosnie-Herzégovine est également l'État de tous les citoyens qui le composent, indépendamment de leur origine ethnique ou de leur religion. En tant que tel, elle doit appliquer l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Sejdić et Finci c. Bosnie-Herzégovine. Le fait que des citoyens bosniens n'appartenant à aucun des trois peuples constitutifs

sont victimes de discriminations dans le cadre du processus électoral et que des Bosniaques et des Croates en Republika Srpska et des Serbes dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine subissent le même type de discrimination, est une conséquence regrettable de l'Accord de paix de Dayton. L'égalité de statut des trois peuples constitutifs est d'une importance cardinale pour la stabilité de la Bosnie-Herzégovine, tout comme l'est l'exécution de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'optique d'une Bosnie-Herzégovine qui appartienne à tous ses citoyens.

Ardent défenseur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, la Croatie est préoccupée de ce que certains représentants de la Republika Srpska continuent de remettre en cause l'intégrité territoriale de l'État dont ils font partie intégrante. Comme l'indique le rapport,

« Les vieux démons n'ont pas disparu [...] : certains représentants de la Republika Srpska [continuent] de prédire et souhaiter la dissolution de la Bosnie-Herzégovine et l'indépendance de la Republika Srpska » (S/2013/646, annexe, par. 6).

Cela ne doit pas être pris à la légère.

La Croatie se félicite du fait que le recensement a été effectué en octobre – le premier depuis la fin de la guerre. Mais, d'après les rapports qui nous viennent du terrain, il semble que les résultats de ce recensement nécessite d'être examinés avec soin afin que nous puissions nous assurer que chaque citoyen de ce pays a eu la possibilité de déclarer son identité nationale, religieuse ou autre.

La Croatie appuie avec force, et continuera d'appuyer, le processus d'intégration européenne et euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État pleinement opérationnel de ses trois populations constitutives et de ses autres citoyens. C'est là un élément crucial de la stabilité non seulement de la Bosnie-Herzégovine, mais aussi de l'Europe du Sud-Est. Plus la Bosnie-Herzégovine est européenne, mieux c'est.

Nous saluons les efforts de facilitation de la Commission européenne visant à aider les partis politiques à parvenir à un accord sur les amendements constitutionnels. Compte tenu de l'importance d'un mécanisme effectif de coordination pour réaliser l'avenir européen de la Bosnie-Herzégovine, nous espérons que cette question sera également réglée dans les prochains jours afin que les fonds disponibles de l'Union européenne puissent être utilisés.

13-55966 21/25

Nous avons tout intérêt – et cela relève également de notre responsabilité – à encourager de nouvelles réformes et l'exécution de l'arrêt *Sejdić-Finci*. La Bosnie-Herzégovine ne doit pas être la laissée pour compte de toute la région dans le processus d'intégration à l'Union européenne.

S'agissant des progrès de la Bosnie-Herzégovine vers l'adhésion à l'OTAN, nous exhortons ses dirigeants politiques à faire de nouveaux efforts pour mettre en œuvre l'accord politique des six parties sur la question des biens militaires et à œuvrer de manière constructive à la mise en œuvre rapide de l'accord afin d'initier le premier cycle du plan d'action d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'OTAN aussi tôt que possible.

Pour ce qui est des négociations avec la Bosnie-Herzégovine sur le régime commercial avec l'Union européenne après l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, nous regrettons que le protocole additionnel à l'Accord de stabilisation et d'association n'ait pas encore été achevé. Nous déplorons tout particulièrement le fait que la Bosnie-Herzégovine n'accepte pas le principe de négociation sur la base du commerce traditionnel. En conséquence, nous engageons instamment les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à conclure au plus tôt un accord viable et durable sur cette question.

La Croatie souhaite poursuivre le partenariat euro-atlantique avec la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes prêts à établir une coopération étroite avec la Bosnie-Herzégovine sur toutes les questions relatives à la candidature de la Croatie à l'Union européenne et à fournir à la Bosnie-Herzégovine un appui technique et politique ferme et solide dans le processus d'intégration européenne.

Je voudrais, pour terminer, dire que la Bosnie-Herzégovine est un État important qui a besoin de toute notre attention. Malheureusement, son histoire, riche et souvent troublée, est aujourd'hui une source de tensions et de litiges plutôt que le tremplin vers un meilleur avenir. Mais les choses peuvent changer en mieux. Nous avons besoin, pour la Bosnie-Herzégovine, d'une approche souple et sur mesure qui soit quelque peu différente dans ses méthodes de l'approche adoptée à l'égard d'autres pays d'Europe.

Tout récemment, la Bosnie-Herzégovine a démontré qu'elle appartenait au camp des meilleurs : elle s'est qualifiée pour la Coupe mondiale de football qui doit se tenir au Brésil en 2014. D'aucuns diront que le football n'est qu'un sport, mais il n'y a aucune raison que

cet exploit ne se reproduise pas dans d'autres domaines, pas seulement sur le terrain de football. C'est à nous tous qu'il appartient d'aider la Bosnie-Herzégovine à obtenir la place qui lui revient dans l'architecture d'une nouvelle Europe et dans le monde du XXIe siècle.

La Croatie, en tant que pays voisin proche et ami qui partage 1000 kilomètres de frontières terrestres avec la Bosnie-Herzégovine, est prête à être au premier plan de ces efforts.

Le Président (parle en chinois) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Milanović (Serbie) (parle en anglais): Je tiens d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence ce mois-ci. Au nom de ma délégation, je vous souhaite un plein succès. Permettezmoi aussi, bien sûr, d'exprimer notre appréciation à la délégation azerbaïdjanaise pour la façon remarquable dont elle a assumé la présidence du Conseil au mois d'octobre.

En premier lieu, je tiens à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et à le remercier pour son rapport au Conseil (S/2013/646, annexe).

En sa qualité de garant de l'Accord de paix de Dayton, la République de Serbie reste fermement déterminée à respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Nous croyons que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine doit être décidé par ses citoyens et ses dirigeants politiques sans ingérence extérieure et, dans ce contexte, nous appuyons tout accord accepté par les deux entités et les trois peuples constitutifs de Bosnie-Herzégovine.

La Serbie considère la Bosnie-Herzégovine comme un de ses partenaires les plus proches et souhaite vivement promouvoir des relations mutuelles au plus haut niveau possible sur la base du bon voisinage. Nous nous attacherons à promouvoir ces relations au niveau central, à élargir et à intensifier la coopération avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine et à approfondir et enrichir des liens spéciaux avec la Republika Sprska. Depuis la formation des nouveaux gouvernements dans ces deux pays en 2012, la coopération bilatérale s'est améliorée, comme l'indiquent les nombreuses réunions tenues au plus haut niveau. La coopération au sein des organisations internationales et dans les forums régionaux a également été encouragée. Il convient de noter en particulier la promotion de la coopération entre

les Parlements de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine, ce qu'illustrent parfaitement les groupes d'amitié qui se sont constitués dans les deux Parlements en 2012, ainsi que la visite effectuée la semaine dernière par la délégation de haut niveau de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine en Serbie. La semaine dernière également, le Gouvernement serbe et le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine ont signé à Belgrade un accord de sécurité qui établira un niveau de coopération supérieur entre les deux pays dans ce domaine.

Au cours de la prochaine période, la coopération sera illustrée par un certain nombre de mesures pratiques. Les 26 et 27 novembre, le Gouvernement de la République de Serbie et le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine tiendront une session conjointe à Belgrade. Le Président de la République de Serbie, M. Tomislav Nikolić, devrait bientôt se rendre en Bosnie-Herzégovine. La Commission inter-États de la frontière commune se réunira. Le Comité conjoint permanent chargé d'examiner la question de la succession devrait également se réunir. De plus, la Serbie cherche à activer les travaux du Conseil inter-États pour la coopération.

La Serbie appuie fermement l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine et le renforcement de la coopération dans ce processus, notamment pour ce qui est du travail de la Commission relatif à la mise en œuvre du plan d'action du mémorandum pour la coopération dans le domaine de l'intégration européenne. De même que la Bosnie-Herzégovine, nous souhaitons partager nos expériences en matière de respect des critères de Copenhague pour l'accession à l'Union européenne et de préparation de la coordination sur la voie de l'Union européenne. La Serbie est prête à aider la Bosnie-Herzégovine en mettant à sa disposition la partie du questionnaire de la Commission européenne pour la Serbie relative aux affaires étrangères. Nous sommes prêts à aider également pour ce qui est des autres conditions techniques d'adhésion que nous avons déjà remplies.

Nous appuyons la coopération au sein des programmes de l'instrument d'aide de préadhésion pour la coopération transfrontalière. Une somme de 11,52 millions d'euros a été mise à la disposition des deux pays pour la période 2007-2013. Des projets d'une valeur de 3,24 millions d'euros ont été convenus à ce jour, tandis que des projets d'une valeur de 4,68 millions de dollars sont en cours de négociations.

Dans le domaine de la coopération économique, la Serbie a un intérêt particulier pour la promotion du commerce, des investissements et de la coopération militaro-économique, et juge que la création d'une Commission conjointe pour la coopération économique est un pas dans la bonne direction.

La Serbie est prête à régler toutes les questions en suspens, dont le nombre est aujourd'hui considérablement réduit, de bonne foi et dans un esprit d'intérêt mutuel. Cela est particulièrement vrai pour les questions sur la démarcation, les réfugiés, les personnes disparues et la succession. Nous nous félicitons tout particulièrement de la position concertée adoptée quant à la nécessité d'établir des contacts et des échanges de vues directs sans médiation extérieure.

Mon pays appuie fermement le développement et la stabilité d'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, et a pris un certain nombre de mesures importantes en vue de promouvoir la réconciliation dans la région. Nous sommes attachés à 'une vaste coopération régionale et, par extension, à l'instauration d'une Europe du Sud-Est politiquement et économiquement stable, que nous considérons comme une condition sine qua non à notre propre développement durable. À cette fin, nous sommes déterminés à renforcer notre coopération, et nous nous félicitons de la coopération fructueuse avec la Bosnie-Herzégovine au sein de nombreuses organisations et processus, notamment le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, le Conseil de coopération régionale, l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, l'Initiative d'Europe centrale, l'Initiative pour la région adriatique et ionienne et d'autres instances.

Le Président (parle en chinois) : Je donne maintenant la parole à M. Mayr-Harting.

M. Mayr – Harting (parle en anglais): Comme c'est la première fois que l'occasion m'est donnée de prendre la parole sous votre présidence du Conseil, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter, ainsi que la Chine, de votre accession à la présidence pour le mois en cours, et je remercie l'Azerbaïdjan et son Représentant permanent pour le travail qu'ils ont réalisé le mois dernier.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne (UE). Le Monténégro, pays candidat; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen; ainsi que la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Je me joins aux autres orateurs pour souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil à mon ami Valentin

13-55966 23/25

Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Je le remercie de son travail et tiens à l'assurer de notre soutien indéfectible.

Même si la Bosnie-Herzégovine continue de jouir d'un avenir européen clair, qui a été réaffirmé à plusieurs reprises par l'Union européenne, ses institutions n'ont pour l'instant pas réussi à réaliser les progrès nécessaires pour répondre aux prérequis indispensables de l'Union européenne. L'Union européenne poursuivra ses efforts visant à faciliter la conclusion des accords politiques internes nécessaires, mais il appartient aux dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de faire les progrès nécessaires.

Le manque de volonté politique des forces politiques locales de négocier des compromis pour le bien commun continue de nuire à l'ensemble du processus de réforme. Malheureusement, le pays demeure incapable de se consolider en tant que démocratie viable et de faire des progrès pour se rapprocher de l'Union européenne. En effet, l'impasse politique persistante interne suscite la déception de tous ceux qui souhaitent voir la Bosnie-Herzégovine réussir.

La Bosnie-Herzégovine a parcouru un long chemin depuis la fin de la guerre tragique qu'elle a connue il y a près de deux décennies. La situation de la sécurité est désormais calme et stable, et les autorités bosniennes se sont jusqu'ici montrées capables de faire face aux menaces contre le climat de sûreté et de sécurité dans le pays. Néanmoins, en dépit d'une situation stable en matière de sécurité, le climat politique demeure complexe. La réconciliation interethnique en général est lente, et la politique du pays reste motivée par des principes ethniques plutôt que civiques. Il semble difficile pour les dirigeants politiques des trois peuples qui composent le pays de coopérer en transcendant les clivages ethniques, et de tenter de dégager un consensus politique plus vaste. En outre, la situation socioéconomique fragile d'une grande partie de la population risque d'accroître l'instabilité politique.

Une transformation de la vie politique du pays est attendue depuis longtemps, sachant que les partis politiques restent enfermés dans des perspectives politiques locales et refusent de voir que, par voie de conséquence, la Bosnie-Herzégovine est de plus en plus à la traîne de ses voisins de la région.

Conformément aux objectifs fixés par le Conseil de sécurité, l'Union européenne a continué de renforcer sa coopération avec la Bosnie-Herzégovine en vue de faciliter la stabilité et le progrès, en ayant recours à un large éventail d'instruments politiques et techniques. La consolidation de la présence de l'Union européenne sur le terrain dans le district de Brcko, à Mostar et à Banja Luka a également facilité la communication et les échanges avec les citoyens de Bosnie-Herzégovine concernant les priorités de l'Union européenne.

L'opération Althea de la Force de l'Union européenne (EUFOR) – l'opération militaire de l'Union européenne – continue d'aider les autorités compétentes de la Bosnie-Herzégovine à maintenir un climat de sûreté et de sécurité dans le pays. L'opération Althea se concentre sur le renforcement des capacités et la formation, mais conserve également les moyens de contribuer à la capacité de dissuasion de la Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne examinera régulièrement l'opération, y compris s'agissant de la situation sur le terrain, en vue d'améliorer les conditions propices à l'exécution de son mandat.

Le bon déroulement le mois dernier de la première phase du recensement public, le premier de la période d'après-guerre, mérite d'être salué. Le recensement permettra, entre autres, de disposer de données statistiques importantes, notamment concernant les futurs besoins au cours du processus d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne.

Bien que les progrès soient à saluer, les principales exigences pour progresser vers l'adhésion à l'Union européenne restent inchangées, et n'ont pas encore été remplies. Comme le Conseil l'a également souligné, l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Sejdić-Finci n'a pas encore été appliqué. Cet arrêt consacre le principe de la nondiscrimination ethnique, une valeur fondamentale de l'Union européenne et de l'ONU. Malgré les importants efforts de facilitation déployés par le Commissaire Štefan Füle et le Représentant spécial de l'Union européenne, Peter Sørensen, les partis politiques ont pour l'instant été incapables de parvenir à un accord sur les amendements constitutionnels pertinents. Des visions personnelles, partisanes et ethniques continuent d'entraver les progrès dans la recherche d'un compromis sur cette question importante.

L'application de l'arrêt et l'entrée en vigueur ultérieure de l'Accord de stabilisation et d'association permettraient à l'Union européenne de considérer comme crédible une possible demande d'adhésion à l'Union européenne émanant de la Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, cela imprimerait également un élan positif

à l'ensemble du processus de modernisation politique, économique, sociale et culturelle.

Le fait que le pays continue de pas appliquer l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme et qu'il demeure incapable d'instaurer une coordination interne efficace sur les affaires de l'Union européenne, pèse sur les progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine en direction de l'Union européenne, et,dans ce contexte, l'Union européenne examine actuellement son assistance préalable à l'adhésion.

Avec l'adhésion de la Croatie, comme le Représentant permanent de la Croatie vient de le souligner, l'Union européenne dispose désormais d'une frontière terrestre de 1 000 kilomètres avec la Bosnie-Herzégovine. C'est donc l'occasion de renforcer la coopération mutuelle et de promouvoir les valeurs de l'Union européenne. Nous demandons aux autorités bosniennes de résoudre en priorité les problèmes d'adaptation qui subsistent.

L'Union européenne réaffirme son attachement sans équivoque à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et unifié. Nous restons disposés à fournir l'assistance nécessaire dans tous les domaines requis afin de faire progresser le pays dans son programme de réformes en vue de son adhésion à l'Union européenne. Dans le même temps, nous appelons tous les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine à reconnaître leurs responsabilités et à faire preuve d'un plus grand leadership en faisant avancer le pays sur la voie européenne, conformément aux aspirations de ses citoyens.

Le Président (parle en chinois) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 30.

13-55966 **25/25**